

Plus de diesels Crit'Air 5 à Paris et sa banlieue en juillet 2019

Cette fois c'est quasiment acté : les élus du Grand Paris ont voté lundi 12 novembre la création d'une "zone à faibles émissions", correspondant à Paris et sa couronne. Dans cette zone, dès juillet prochain, les véhicules porteurs d'une vignette Crit'Air de niveau 5 seront bannis.

Plus de diesel dans Paris en 2024 ?

Si vous habitez Paris ou sa banlieue, ou même, que vous habitez plus loin, mais montez régulièrement dans la capitale ou à proximité, lisez bien ce qui va suivre. Les élus du Grand Paris ont en effet décidé que le système "Crit'Air", actuellement utilisé dans Paris et quelques grandes villes de province, allait être étendu à la banlieue de la capitale. Concrètement, toutes les communes situées à l'intérieur de la boucle formée par l'A86 sont censées prendre des arrêtés interdisant la circulation des véhicules porteurs d'une vignette Crit'Air 5, et ce, dès juillet 2019.

En tout, ce sont plus de 5 millions d'habitants qui sont directement concernés par cette ZFE, plus tout ceux qui habitent et vivent en dehors, mais doivent s'y rendre en utilisant leur voiture. Il ne leur reste que quelques mois pour remplacer leur véhicule, si celui-ci fait partie des modèles interdits en juillet 2019. Pour mémoire, il s'agit de véhicules diesel immatriculés avant 2000. Ils représentent aujourd'hui 6 % du parc automobile en circulation. A noter qu'avec la création de cette ZFE, les autres véhicules, c'est à dire immatriculés avant 1997, seront également interdits de circulation dans cette ZFE. Ils représenteraient 8 % des véhicules, mais dans le lot, certains pourraient bénéficier de dérogations. C'est le cas par exemple des véhicules titulaires d'une carte grise collection, ou encore de certains véhicules utilitaires.

Les véhicules Crit'Air 5 dans le viseur, avant les Crit'air 4

Si vous circulez à bord d'un véhicule porteur d'une vignette Crit'Air 4, ou bien 3, le couperet tombera un peu plus tard. Pour l'instant, il est prévu que les véhicules Crit'Air 4, c'est à dire les diesels immatriculés entre 2001 et 2005, seront interdits en 2021. Ils ne représentent encore "que" 14 % du parc automobile à ce jour, et leur nombre devrait mécaniquement avoir baissé d'ici à l'entrée en vigueur de la mesure d'interdiction. Quand aux véhicules porteurs d'une vignette Crit'Air 3, (43 % du parc automobile aujourd'hui !) ils seront bannis de Paris en 2022. Mais tout cela reste théorique. La seule mesure actée, aujourd'hui, c'est l'interdiction des Crit'Air 5 dans Paris, en juillet 2019, et probablement dans les communes limitrophes...